



**LA FORCE  
DE L'INDÉPENDANCE**

Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

Monsieur Bernard SCHMELTZ  
Directeur des ressources humaines  
Ministère de l'intérieur  
Secrétariat général / DRH  
7, rue Nélaton  
75015 PARIS

Paris, le 19 janvier 2007

Monsieur le Directeur,

Il résulte des dispositions combinées des articles 4 et 21 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, que les agents qui appartenaient au corps des Agents des services techniques et qui exerçaient des fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs, ou étaient chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat, sont intégrés, après avis de la CAP compétente, dans le nouveau corps d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Compte tenu de ces éléments, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous avez prises, ou envisagez de prendre, pour procéder au recensement des AST et ISIM relevant du périmètre de gestion de la DRH et exerçant l'une ou l'autre des fonctions précitées.

Je vous serais également reconnaissant de me confirmer que la situation de ces agents sera régularisée au plus vite, après examen par la prochaine CAP centrale qui sera réunie au printemps prochain.

Je ne doute pas que vous entendez sensibiliser le corps préfectoral sur la date d'effet des textes précités. Il serait en effet fâcheux, pour ne pas dire illégal, que les agents visés par l'article 21 précité soient, postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, affectés contre leur gré sur des fonctions techniques ; une demande de détachement dans le corps correspondant étant désormais nécessaire pour affecter lesdits agents sur de telles fonctions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Bruno LANDRI  
Secrétaire Général

**Secrétariat Général** : 8, rue de Penthièvre - 75008 PARIS

Tél. 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93) - Fax 01 40 07 10 22

Adresse postale : B.P. 646.08 - 75367 PARIS Cedex 08

E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Site intranet : <http://fo-prefectures.ext.mi> - Site internet : <http://www.fo-prefectures.com>